

Université Kasdi Merbah- Ouargla

Faculté des Sciences Economiques et Commerciales et Sciences de Gestion

Le Colloque Nationale :

Stratégies d'organisation et d'accompagnement des PME en Algérie

18-17/04/2012

1) Loubna Rabab, MAZOUZ, doctorante

rabab_poeme@yahoo.fr

2) Pr. Farès BOUBAKOUR

fares_boubakour@yahoo.fr

Laboratoire : Management-Transport-Logistique

Faculté des sciences économiques & commerciales & sciences de gestion

Université Hadj Lakhdar- Batna, Algérie

Axe d'intervention :

Les expériences internationales et l'évaluation des programmes, des politiques et des mécanismes de soutien et de réadaptation des PME Algériennes.

Titre de l'intervention :

**Evaluation de la création des micro-entreprises des transports via ANSEJ,
Exemple : Les Entreprises Radio-taxis à BATNA.**

Résumé :

Parmi les structures créés par l'Etat Algérien pour soutenir les jeunes voulant démarrer leur propres entreprises, ANSEJ en est la plus active et la plus productive jusqu'au jour actuel. Dans ce cadre, le nombre des PME créés récemment est en progression, ce qui est due à la volonté des jeunes entrepreneurs.

Les entreprises de services présentent un pourcentage très considérable des PME créés par ANSEJ, ce papier est un essai d'évaluation de la création de PME des transports par ANSEJ, étant un domaine de service très accessible, précisément les entreprises Radio-taxis au niveau de la wilaya de Batna. La problématique est de savoir quelles sont les statistiques en matière de nombre d'entreprises Radio-taxis créés, l'état de ces entreprises, le nombre de poste d'emploi déjà créés et le niveau d'activité de ces entreprises.

Mots clés :

Jeune porteur de projet, Entrepreneur, transports, micro-entreprises, Radio-taxis, évaluation, ANSEJ, financement, banque.

Axe de l'intervention :

Les expériences internationales et l'évaluation des programmes, des politiques et des mécanismes de soutien et de réadaptation des PME Algériennes.

Titre de l'intervention :

**Evaluation de la création de PME des transports via ANSEJ,
Exemple : Les Entreprises Radio-taxis à BATNA**

ANSEJ est la structure la plus active que l'Etat Algérien a créé pour soutenir les jeunes porteurs de projets et leur fournir le capital et l'accompagnement pour la création de leurs propres entreprises, ces dernières soient micro ou petites entreprises, en raison liée au nombre de poste d'emploi pourront être créés et au montant du capital requis. Dans le cadre des entreprises de services, on constate que les entreprises des transports sont les plus nombreuses, ceci parce que le transport est un domaine assez accessible pour les jeunes et ne demandant pas trop d'expérience ou de technicité.

C'est pourquoi, ce papier aura pour objet l'évaluation de la création de PME des transports par ANSEJ, précisément les entreprises Radio-taxis au niveau de la wilaya de Batna. La problématique est de savoir le comment du financement de telles entreprises via ANSEJ et quelles statistiques concernant le nombre d'entreprises créés, l'état de ces entreprises, le nombre de poste d'emploi déjà créés et le niveau d'activité de ces entreprises.

Ainsi, la présente intervention est divisée en partie :

1. Aperçu sur l'ANSEJ- BATNA,
2. Comment ANSEJ fait l'accompagnement et le financement de la création des micro-entreprises,
3. Etude d'évaluation des micro-entreprises de transports, exemple : Entreprises Radio-taxis créées via le dispositif ANSEJ- Batna :
 - a. Les micro-entreprises Radio-taxis dans ANSEJ-BATNA,
 - b. Les banques associées dans le financement,
 - c. Quelques statistiques,

Conclusion

Recommandations

1. Aperçu générale sur ANSEJ :¹

ANSEJ a été créé selon la loi n° 296/96 du 08 Septembre 1996, rectifiée dans le décret exécutif n° 231/98 du 13 Juin 1998. C'est une institution à caractère public, placée sous la tutelle du Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité Sociale. Elle met en œuvre un dispositif fondé sur une approche économique visant l'accompagnement des jeunes chômeurs pour la création et l'extension de micro-entreprises de production de biens et de services. Cette institution développe des actions de promotion et de diffusion de l'esprit entrepreneurial et accorde des aides financière et avantages fiscaux durant toutes les étapes de l'accompagnement en agissant en coordination avec les banques publiques et tous les acteurs sur le plan local et national.

Parmi *les missions d'ANSEJ* :

- Informer sur les démarches à entreprendre pour créer une entreprise ;
- Orienter et aider dans la formulation d'idée de projet ;
- Accompagner dans l'étude de projet et l'élaboration de dossier d'investissement ;
- Assister pour l'obtention d'un crédit bancaire et notifier les aides et les avantages accordés par l'Etat pour réaliser et exploiter au mieux le projet ;
- Former sur les techniques de gestion d'entreprises ;
- Assurer le suivi de micro-entreprises dès le démarrage de l'activité.

Les conditions d'éligibilité :

- Etre âgé entre 19 et 40 ans ;
- Avoir une qualification professionnelle en relation avec le projet ;
- Etre chômeur ;
- Mobiliser un rapport personnel d'un niveau correspondant au seuil minimum déterminé selon l'estimation du projet ;
- L'investissement ne doit pas dépasser 10.000.000 DA ;
- Le caractère juridique de la micro-entreprise doit être : EURL, SARL, SPA, SNC ;

Les fonds associés à ANSEJ :

- **Fond Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes (FNSEJ):** apparu le 30 Décembre 1996, sa mission a pour objet de promouvoir et soutenir l'emploi des jeunes en leur donnant des crédits sans intérêts, ceci pour compléter leurs capitaux en plus des crédits bancaires.
- **Fonds De Caution Mutuelle De Garantie Risques/ Crédits Jeunes Promoteurs :** a été créé pour conforter d'avantage les banques dans la prise des risques inhérents au financement des micro-entreprises créées dans le cadre du dispositif ANSEJ. La garantie du fonds complète celles déjà prévues par le dispositif, à savoir :
 - o Le nantissement des équipements et/ou le gage du matériel roulant au profit des banques au 1er rang et au profit de l'ANSEJ au 2ème rang;
 - o L'assurance multirisque subrogée au profit de la banque.

2. Comment ANSEJ fait l'accompagnement et le financement de la création des micro-entreprises:

a. Les étapes d'accompagnement :²

ANSEJ accompagne les jeunes porteurs de projet dans leur création d'entreprises, suivant les étapes :

- 1) L'idée de projet ;
- 2) L'accueil et l'orientation ;
- 3) L'élaboration du projet ;
- 4) Validation de la Commission ;
- 5) L'Accord bancaire ;
- 6) La Formation du porteur de projet ;
- 7) Le démarrage de l'activité ;
- 8) Le suivi de l'activité.

b. Les procédures d'obtention du financement :³

1. Dans la phase la phase de création :

- ✓ Dépôt du dossier ;
- ✓ Obtention de la qualification ;
- ✓ L'accord de la banque et le transfert du dossier pour viser la décision d'octroi et d'acquisition pour réalisation (DOAR) ;
- ✓ Visa de la DOAR ;
- ✓ Visa du cahier des charges, l'obtention d'ordre d'enlèvement et la DOAE pour acquérir le PNR (la part d'ANSEJ) ;
- ✓ DOAE : décision d'octroi et d'acquisition pour exploitation.

2. Dans la phase d'extension :

- ✓ Critères de compatibilité;
- ✓ L'accord de la banque et le transfert du dossier pour DOAE (décision d'octroi et d'acquisition pour extension) ;
- ✓ DOAE ;
- ✓ Visa du cahier des charges, l'obtention d'ordre d'enlèvement et la DOAE (extension) et le financement (PNR).

3. La durée du prêt :

La durée pour les zones spécifiques est de 6 ans et pour les autres zones 3 ans.

c. Le financement des micro-entreprises via le dispositif ANSEJ :⁴

Le coût de l'investissement ne peut dépasser 10 millions de DA pour les deux formules de financement prévues dans le cadre du dispositif ANSEJ :

1- Le financement triangulaire : C'est une formule dans laquelle l'apport personnel est complété par un prêt sans intérêt accordé par l'ANSEJ et par un crédit bancaire.

Ce type de financement est structuré sur deux niveaux :

- Niveau 1 : le montant d'investissement jusqu'à 5.000.000 DA :

Apport personnel	Crédit sans intérêt (ANSEJ)	Crédit bancaire
1%	29%	70%

- Niveau 2 : le montant d'investissement de 5.000.000 DA à 10.000.000 DA :

Apport personnel		Crédit sans intérêt (ANSEJ)	Crédit bancaire	
<i>Zones spécifiques</i>	<i>Autres zones</i>		<i>Zones spécifiques</i>	<i>Autres zones</i>
8%	10%	20%	72%	70%

2- Le financement mixte : Dans ce type de financement votre apport personnel est complété par un prêt sans intérêt accordé par l'ANSEJ. La structure de ce type de financement est répartie en deux niveaux :

- Niveau 1 : le montant de l'investissement jusqu'à 5.000.000 DA :

Apport personnel	Prêt sans intérêt (ANSEJ)
75%	25%

- Niveau 2 : le montant d'investissement de 5.000.000 DA à 10.000.000 DA :

Apport personnel	Prêt sans intérêt (ANSEJ)
80%	20%

d. Les aides financières et les avantages fiscaux :⁵

Deux types d'aides financières sont accordés à la micro entreprise, sur deux phases :

1- Phase réalisation : Durant cette phase, le jeune porteur de projet bénéficie :

→ *Des aides financières à travers :*

- un prêt sans intérêt ou prêt non rémunéré appelé « PNR » qui varie en fonction du montant de l'investissement ;
- En plus de ce prêt, l'ANSEJ accorde aux jeunes promoteurs trois autres prêts non rémunérés:
 - Un prêt non rémunéré de 500.000 DA destiné aux diplômés de la formation professionnelle, pour l'acquisition de véhicules ateliers en vue de l'exercice des activités de plomberie, électricité bâtiment, chauffage, climatisation, vitrerie, peinture bâtiment, mécanique automobile;
 - Un prêt non rémunéré 500.000 DA pour la prise en charge du loyer des locaux destinés à la création d'activités sédentaires;
 - Un prêt non rémunéré pouvant aller jusqu'à 1.000.000 DA, au profit des diplômés de l'enseignement supérieur, pour la prise en charge du loyer des locaux destinés à la

création de cabinets groupés en vue de l'exercice d'activités relevant des domaines médical, auxiliaires de justice, expertise comptable, commissariat aux comptes, comptables agréés, bureau d'études et de suivi des secteurs du bâtiment, des travaux publics et de l'hydraulique;

Ces trois prêts non rémunérés ne sont pas cumulatifs et sont accordés exclusivement pour les promoteurs sollicitant un financement triangulaire faisant intervenir la banque, l'ANSEJ et le promoteur, et uniquement pour la phase de création d'activité.

- Une prise en charge d'une partie des intérêts bancaires (bonification des taux d'intérêts bancaires) par l'ANSEJ ;
- *Des avantages Fiscaux à travers :*
- Franchise de la TVA pour l'acquisition de biens d'équipements et de services entrant directement dans la réalisation de l'investissement par exemple les véhicules taxis dans le présent cas ;
 - Application du taux réduit 5% en matière de droits de douane pour les biens d'équipement importés entrant directement dans la réalisation de l'investissement ;
 - Exemption du droit de mutation à titre onéreux sur les acquisitions immobilières effectuées dans le cadre de la création de l'activité ;
 - Exonération des droits d'enregistrement sur les actes constitutifs des micro-entreprises.

2- Phase exploitation : Des avantages fiscaux sont accordés à une micro entreprise (pour une période de 03 ans à partir du démarrage de l'activité et de 06 ans pour les zones spécifiques).

3. Etude d'évaluation des micro-entreprises de transports, exemple des Entreprises Radio-taxis créées via le dispositif ANSEJ- Batna :

L'idée de l'entreprise spécialisée en gestion des taxis (Radio-taxis) est apparue depuis le milieu de la décennie précédente, avec le premier dossier déposé au niveau de la direction ANSEJ-BATNA, depuis, on en reçoit plusieurs dossiers.

Dans cette partie, on va expliquer l'activité de ces entreprises et le comment de création via le dispositif ANSEJ, ainsi que de donner des chiffres décrivant le nombre des micro-entreprises Radio-taxis créée jusqu'au jour actuel, le nombre des postes d'emploi créés et les anticipations d'extension.

a. Les entreprises Radio-taxis dans ANSEJ-BATNA :⁶

Description de l'activité de « gestion des taxis » : L'entreprise de gestion de taxis est un service de transport assuré par taxis sur appel téléphonique, elle désigne la personne morale de droit algérien propriétaire ou locataire de véhicules, qui emploie des conducteurs salariés pour assurer des services de taxis.

Les règlementation en vigueur :

- Loi n°04-08 du 14 août 2004 relative aux conditions d'inscription au registre de commerce (CNRC).
- Décret N° 63-485 du 23 décembre 1963 portant application de la loi N°63/321 du 31 août 1963 relative à la protection sociale des anciens moudjahidines.

- Décret exécutif n°11-376 du 16 Dhou El Hidja 1432 correspondant au 12 novembre 2011 modifiant et complétant le décret 04-381 du 28 novembre 2004 fixant les règles de la circulation routière.
- Décret exécutif n°11-376 du 16 Dhou El Hidja 1432 correspondant au 12 novembre 2011 modifiant et complétant le décret 04-381 du 28 novembre 2004 fixant les règles de la circulation routière.
- Arrêté du 8 aout 1993 réglementant le transport effectué par taxi.
- Arrêté du 7 chaoual 1421 correspondant au 2 janvier 2001 modifiant et complétant l'arrêté du 08 aout 1993 réglementant le transport effectué par taxi.
- Arrêté du 10 juillet 1988 fixant les conditions dans lesquelles les conducteurs titulaires d'un permis de conduire « F » peuvent être autorisés à conduire les taxis et les voitures de remise.
- Arrête du 9 chaoual 1430 correspondant au 28 septembre 2009 modifiant l'arrête du 8 août 1993 règlementant le transport effectué par taxi.

Liste des équipements nécessaires :

Liste des équipements :

- Matériels roulants : véhicules touristiques ;
- Compteur taximètre ;
- Standard téléphonique (radio-taxi) ou téléphone mobile ;
- Matériel informatique :
 - Micro ordinateur ;
 - Onduleur ;
 - Imprimante ;
 - Téléphone ;
 - Fax ;
 - Photocopieuse.
- Equipement de sécurité ;
- Extincteur ;
- Triangle de pré signalisation ;
- Trousse de première urgence ;
- une gaine opaque permettant de couvrir le dispositif lumineux ;
- Mobilier de bureau :
 - Bureau ;
 - Chaise opérateur ;
 - Table basse ;
 - Chaises de réception ;
 - Climatiseur ;
 - Armoire.

Liste des Consommables :

- Carburant ;
- Carnets de reçus pour prestation faite ;
- Consommable informatique ;
- Produits d'entretien.

-Les exploitants d'un service de taxis et les doubleurs sont soumis à une visite médicale effectuée par un médecin assermenté, constatant une bonne constitution physique et acuité visuelle, dont la périodicité est fixée comme suit:

1- exploitants et doubleurs âgés de 22 à 45 ans: 5 années,

2- exploitants et doubleurs âgés de 45 à 55 ans: 3 années,

3- exploitants et doubleurs âgés de plus de 55 ans: tous les ans,

-Tout nouveau véhicule, préalablement à sa mise en exploitation, doit être déclaré à la direction des transports territorialement compétente qui doit notifier à la société de taxis, au plus tard quinze (15) jours après avoir été saisie le numéro d'ordre chronologique attribué au véhicule en question.

- Le doubleur: désigne la personne qui assure contre rémunération un service de taxi avec le même véhicule utilisé par l'exploitant.

Nombre d'emploi à créer :

On a déterminé le nombre de postes d'emploi à créer dans une micro-entreprise de gestion des taxis comme suivant :

Dix (10) emplois au démarrage, entre gérant, téléopérateurs (standardiste), conducteurs et agents d'entretien.

b. Les banques associées dans le financement :⁷

Principalement, ANSEJ Batna est partenaire avec les banques suivantes en ce qui concerne le financement: CPA (Crédit populaire Algérien), BDL (Banque du Développement Local), BNA (Banque Nationale d'Algérie), BEA (Banque Extérieure d'Algérie).

c. Quelques statistiques :⁸

Le nombre des dossiers déposés depuis 2005 :

Année	Nombre de dossiers
2005	1
2006	3
2007	1
2008	2
2009	4
2010	4
2011	100
Total	115

Source : ANSEJ- Batna, 2012.

Le nombre des dossiers acceptés depuis 2005 :

Année	Nombre de dossiers
2005	0
2006	0
2007	1
2008	2
2009	0
2010	0
2011	17
Total	20

Source : ANSEJ- Batna, 2012.

Le nombre des dossiers déjà financés depuis 2005 :

Année	Nombre de dossiers
2009	1
2011	4
Total	5

Source : ANSEJ- Batna, 2012.

On constate d'après ces chiffres que le nombre des dossiers déposés, est trop élevé, dû la volonté et l'accessibilité du domaine et de cette activité, qui ne requiert pas une grande technicité.

Le nombre de dossiers acceptés à financer par chaque banque:

Année	Banques	CPA	BDL	BNA	BEA
2007		1			
2008				2	
2011		3	3	4	6
2012			1		
Totaux		4	4	6	6

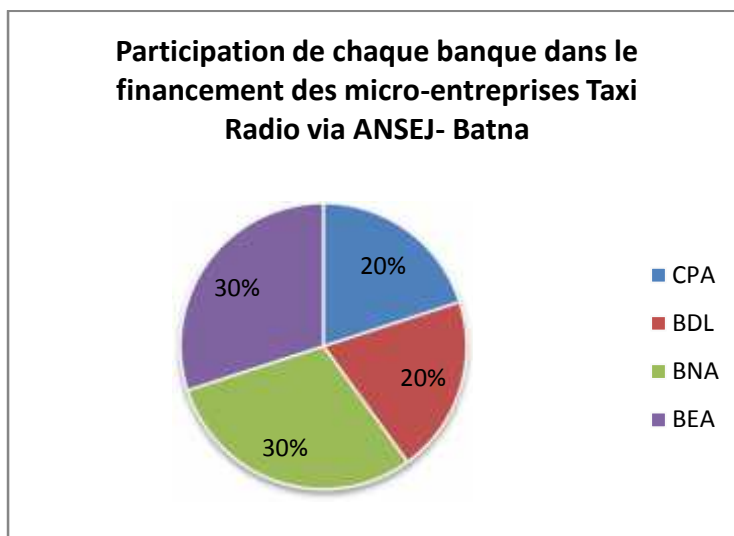
Source : ANSEJ- Batna, 2012.

Le nombre des dossiers déjà financés par chaque banque:

Année	Banques	CPA	BDL	BNA
2009				1
2011		2	2	
Totaux		2	2	1

Source : ANSEJ- Batna, 2012.

Les banques sont associées avec l'ANSEJ dans cette opération de financement des jeunes porteurs de projets, et on peut distribuer les pourcentages de participation ainsi :



Pour le type de financement adapté, il s'agit du type de financement triangulaire en totalité (100% des dossiers), comme le montrent les chiffres suivants :

Le type de financement des dossiers acceptés :

Type de financement	Nombre de dossiers
Triangulaire	22
Mixte	0
Total	22

Source : ANSEJ- Batna, 2012.

Le type de financement des dossiers déjà financés :

Type de financement	Nombre de dossiers
Triangulaire	5
Mixte	0
Total	5

Source : ANSEJ- Batna, 2012.

Le nombre d'emplois déjà créés d'après les dossiers financés est en progression comme suit (par rapport au nombre de dossiers déjà financés) :

Année	Nombre d'emplois
2009	10
2011	26
Total	36

Source : ANSEJ- Batna, 2012.

Réparti en général entre propriétaire (gérant) et chauffeurs.

La somme des montants des dossiers acceptés est comprise entre:

	Les montants
Maximum	180 000 000 DA
Minimum	80 000 000 DA

Source : ANSEJ- Batna, 2012.

Le montant d'un seul dossier est compris entre :

	Les montants
Maximum	9 000 000 DA
Minimum	4 000 000 DA

Source : ANSEJ- Batna, 2012.

Ces montants, selon les sommes déterminées entre 4 et 9 million de DA pour chaque dossiers, montre qu'un minimum de 3 véhicules constitue la micro-entreprise Radio-taxis, ce qui conduit à un minimum de 3 emplois permanent à créer.

Conclusion

D'après les chiffres précédents, cette activité de micro-entreprise Radio-taxis connaît un progrès, dû à la volonté des jeunes porteurs et à l'accessibilité, ce qui n'omet quand même pas, leur manque d'expérience, en matière de gestion et de veille sur leur marché et sur l'environnement en général (économique, juridique, sociale,...etc.)

Cette nouvelle activité, entamée récemment à Batna, sous la supervision d'ANSEJ sur les jeunes entrepreneurs, révèle un marché de concurrence à envisager, cela dit, la promotion des nouvelles techniques de communication entre chef et chauffeur, ce qui ouvre la porte pour plus de services à offrir par les opérateurs de téléphonies mobiles.

Le type de financement choisi par le jeune porteur de projet est le triangulaire, constitué d'un prêt sans intérêt en plus du crédit bancaire et d'apport personnel, ce choix révèle clairement les raisons pour les quelles, on s'adresse à ANSEJ pour commencer son projet.

Les emplois créés dans de telles micro-entreprises, sont généralement entre gérant ou propriétaires et chauffeurs de taxi, ce qui est contradictoire au notion de la gestion, alors qu'il faut recruter une standardiste pour faire communiquer l'information par exemple et un comptable, en plus du gérant lui-même. Dans ces nouvelles micro-entreprises, on a l'air de ne pas vouloir recruter au début en raison des dépenses dites supplémentaires, soient les salaires, c'est justement ou la notion de la stratégie est absente, car recruter c'est répartir le travail, les missions et les responsabilités, ça permet une organisation, une meilleure gestion et une efficacité à long terme, car le propriétaire ne peut pas tout faire efficacement.

Les recommandations :

Suite à cette étude et ces déductions, on recommande :

- ▶ Pour mieux accompagner le jeune entrepreneur, mettre en œuvre un service de suivi et d'évaluation continue, qui- en plus des formations qu'offre ANSEJ déjà en phase de création- sert à un accompagnement post-crétion ou dans la phase d'exploitation et remplit ce manque d'expérience par des conseils, par des cours et des conférences spécialisés en gestion, en stratégie. Cela dit, encourager les structures d'accompagnement comme les pépinières d'entreprises ;
- ▶ Offrir de l'information détaillée concernant le marché, c'est-à-dire, construire une cellule de veille propre à ANSEJ, qui aide l'entrepreneur pour construire son Business Plan et établir son étude de marché et même dans la phase d'extension pour mieux s'orienter, en lui fournissant des chiffres concernant la concurrence, le chômage, le progrès du marché, ...etc.

¹ L'Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes- Batna,

² Le guide de création de la Micro-Entreprise, ANSEJ.

³ L'Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes- Batna,

⁴ L'Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes- Batna,

⁵ <http://www.ansej.org.dz/AccueilDG.aspx>.

⁶ Fiche technique de l'entreprise « gestion de taxi », du lien :

<http://www.ansej.org.dz/FichesAct/Service/entreprise%20de%20gestion%20de%20taxi.pdf>;

⁷ L'Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes- Batna,

⁸ L'Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes- Batna.